

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur... 18 fr. p. c. Poste, 24 fr. p. c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 52 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 25 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

ARRÊTÉ.

Le préfet de Maine-et-Loire, officier de l'ordre impérial de la Légion-d'honneur ;
Vu l'article 23 du décret du 17 février 1852 ;
Vu les instructions ministérielles y relatives ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Les annonces judiciaires et légales prescrites par le Droit civil, le Code de procédure et de commerce, et par les lois spéciales pour la publicité ou la validité des actes de procédure ou des contrats, seront insérées en 1868 :

Pour l'arrondissement d'Angers : Dans le *Journal de Maine-et-Loire* ou dans le *Progrès de l'Ouest*, au choix des parties ;

Pour l'arrondissement de Baugé : Dans le *Journal de Baugé* ;

Pour l'arrondissement de Cholet : Dans l'*Intérêt public de l'arrondissement de Cholet* ;

Pour l'arrondissement de Saumur : Dans l'*Echo Saumurois* ou dans le *Courrier de Saumur*, au choix des parties ;

Pour l'arrondissement de Segré : Dans le *Mercur de Segré*.

Le journal qui aura reçu l'annonce intégrale sera tenu d'en faire reproduire, à ses frais, un extrait, savoir :

Pour l'arrondissement d'Angers, dans celui des deux journaux sus-désignés du même arrondissement, qui n'aura pas reçu l'annonce ;

Pour les quatre autres arrondissements, dans le *Journal de Maine-et-Loire* ou dans le *Progrès de l'Ouest*.

Les extraits formeront, par leur étendue, le quart des annonces à reproduire.

Le tarif du prix d'impression est fixé à vingt

centimes par ligne de trente-quatre lettres, caractère gaillarde, l'« n » pris pour type de justification, et à vingt-cinq centimes par ligne de quarante-cinq lettres et au-dessus, dont sept centimes par ligne de trente-quatre lettres et huit centimes par ligne de quarante-cinq, pour le journal reproducteur.

Art. 2. Toutefois, et par exception, le tarif des insertions relatives aux jugements de faillites et aux convocations et délibérations de créanciers, est fixé à deux francs par chaque insertion faite suivant la formule usitée.

Art. 3. Le coût d'un exemplaire légalisé est réglé, non compris le droit d'enregistrement, à quarante centimes. Ce prix sera réduit à trente-cinq centimes, en ce qui concerne les publications relatives aux faillites.

Art. 4. Devront être insérées gratuitement dans les journaux sus-désignés, les annonces et publications qui seraient nécessaires pour la validité et la publicité des contrats de procédures dans les affaires suivies par application de la loi des 29 novembre, 7 décembre 1850 et 22 janvier 1851, sur l'assistance judiciaire.

Art. 5. Les journaux indiqués ci-dessus continueront d'insérer gratuitement, dans chacun de leurs numéros, un avis ainsi conçu :

« Les annonces judiciaires et légales seront insérées en 1868 :

» Pour l'arrondissement d'Angers, dans le *Journal de Maine-et-Loire* ou dans le *Progrès de l'Ouest*.

» Pour l'arrondissement de Baugé, dans le *Journal de Baugé*.

» Pour l'arrondissement de Cholet, dans l'*Intérêt public de l'arrondissement de Cholet*.

» Pour l'arrondissement de Saumur, dans

l'*Echo Saumurois* ou dans le *Courrier de Saumur*.

» Pour l'arrondissement de Segré, dans le *Mercur de Segré*.

Fait à Angers, le 14 novembre 1867.

Le préfet, E. PORIQUET.

Le présent arrêté a été approuvé par décision de S. Exc. le ministre de l'intérieur, en date du 23 décembre 1867.

Chronique Politique.

Une correspondance de Berlin, adressée à la *Gazette d'Augsbourg*, fait certaines révélations sur les combinaisons politiques de la Prusse.

Le gouvernement prussien, suivant cette correspondance, attendrait le moment où la question italienne attirerait toute l'attention de la France pour absorber le grand-duché de Bade dans la Confédération du Nord. Déjà toutes les dispositions seraient prises à l'effet de fondre la division badoise avec la division hessoise, et de créer ainsi un treizième corps de l'armée fédérale.

On écrit de Rome, à l'agence *Havas*, que depuis quelques jours on voyait des bâtiments de la marine italienne raser en passant, et sans saluer, comme pour narguer le drapeau pontifical, les ouvrages avancés du port de Civita-Vecchia. Le général de Failly aurait mis ordre en faisant arborer les couleurs françaises à côté de celles du pape sur le fort-Michel-Angelo.

Le souverain pontife a reçu de différentes

provinces de l'Italie, à l'occasion des fêtes de Noël, un nombre considérable de dons et d'offrandes, qui prouvent que la cause de la papauté n'est pas abandonnée par tous les cœurs italiens.

Rien de nouveau quant à la crise ministérielle italienne. Le général Menabrea est toujours à la recherche d'hommes politiques de bonne volonté pour composer son ministère. Il ne les a pas encore trouvés.

Les députés de la gauche au Parlement italien s'efforcent de tirer parti de leur victoire parlementaire. Ils viennent de publier une circulaire par laquelle ils demandent à toutes les parties de l'Italie une vive approbation du vote de la majorité qui a repoussé « un ministère de réaction et soumis à la France. » Cette approbation, suivant eux, aiderait à la composition d'un cabinet de progrès, habile à satisfaire les aspirations du pays.

Des informations spéciales d'Italie présentent l'état du Piémont et du royaume de Naples sous les plus sinistres couleurs. La révolution fermente non-seulement dans les villes, mais au milieu des populations rurales. L'antique maison de Savoie pourrait bien se repentir un jour d'avoir pactisé avec la tempête.

Le *Journal de Bruxelles* publie les lignes suivantes :

On nous assure que M. Rogier, appelé au palais, n'aurait pas cru pouvoir accepter la mission que le roi voulait lui confier de constituer un nouveau ministère. M. le ministre

FEUILLETON.

10

LE PARDON.

NOUVELLE.

Par Ch. DESLYS.

(Suite.)

VI.

Lorsque Eva rouvrit les yeux, elle était étendue dans une sorte de nid de mousse, et Frantz, penché au-dessus d'elle, la contemplait avec une anxieuse amitié.

Non loin de là, les chevaux étaient tenus en bride par Muller.

A la suite de certaines crises nerveuses, le regard semble doué d'une sorte de seconde vue. Sur le visage du digne serviteur, la jeune femme lut aussitôt tout ce qui s'était passé.

— Frantz !... murmura-t-elle donc. Eh quoi ! même de loin, même à mon insu, vous veillez sur moi ?

— N'est-ce pas mon droit, n'est-ce pas mon devoir ?

— Ah ! Frantz... Frantz...

Trop faible encore pour tant d'émotion, elle perdit de nouveau connaissance.

La tante Ulrique survint alors ; et, tout en faisant sonner bien haut son repentir, elle se fit pardonner par l'empressement de ses soins.

Du reste, Eva n'était nullement blessée ; son évanouissement ne provenait que de la secousse morale qu'elle venait d'éprouver. Au bout d'une heure à peine, bien que très-pâle encore, elle se trouva complètement remise.

Frantz, qui s'était discrètement éloigné, reparut alors, et parla de retourner au château.

Muller, en même temps, s'approchait avec les chevaux.

A leur vue, Eva ne put se défendre d'un dernier mouvement d'effroi.

— Retournons à pied, proposa Frantz, auquel rien n'échappait. Appuyez-vous sur mon bras, Eva ; nous irons doucement, nous causerons en chemin ; j'ai précisément à vous parler.

La jeune femme accepta silencieusement. Mais, après quelques pas, lorsque son mari voulut commencer l'entretien, elle l'interrompit par ces mots :

— Non... non... moi, d'abord.

— Qu'avez-vous donc à me dire, Eva ?

— Pouvez-vous me le demander, Frantz ! Après m'avoir rendu l'honneur, voici maintenant que vous me sauvez la vie. C'est bien le moins que je vous parle de ma reconnaissance, puisqu'il ne m'est pas permis de vous la témoigner autrement que par des paroles !

— Vous vous trompez, Eva ; il serait un moyen de me prouver votre affection.

— Lequel ?

— Avouez-moi franchement pourquoi, malgré votre promesse, vous avez voulu monter Abdel ?

A cette question inattendue, Eva rougit tout-à-coup.

— Eh bien ? insista Frantz.

Elle eut un premier élan pour tout lui dire. Mais son courage faillit aussitôt, et l'aveu vint expirer sur ses lèvres.

Baissant donc les yeux, et d'une voix précipitée :
— Frantz, balbutia-t-elle, ne me demandez pas cela. Soyez généreux. Un instant d'égarement, de désespérance, de spleen... Que sais-je, moi ?... J'étais folle. Mais cela ne m'arrivera plus maintenant... Oh ! je vous le jure !

— Soit ! reprit après un silence le jeune homme,

qui semblait observer attentivement sa charmante compagne, soit, Eva. Je vais vous demander autre chose.

— Serait-ce un service pareil à celui que je vous ai rendu ? fit-elle avec une naïve amertume.

— Oh ! sourit-il à son tour. Il s'agit, cette fois, d'une chose bien autrement importante.

— Vrai ! Qu'est-ce donc ?

— Ecoutez-moi.

Depuis déjà quelques minutes, ils étaient entrés dans la forêt. Ils cheminaient maintenant sous une ombreuse allée, dont l'épais feuillage laissait à peine passer quelques rayons de soleil, qui, brisés comme en pluie d'or, tremblaient tout à l'entour d'eux, sur le doux tapis de mousse où s'assourdissait le bruit de leurs pas. La tante Ulrique et le bonhomme Muller avaient pris une autre route ; ils étaient seuls tous les deux, entièrement seuls. Personne ne pouvait les voir, personne ne pouvait les entendre... hormis les oiseaux du bois, qui, sans s'effrayer à leur approche, sautillaient et gazouillaient joyeusement de branche en branche.

— D'abord, reprit Frantz, il faut que je vous dise que mon esquisse est terminée maintenant, et que non-seulement je ne ferme plus la porte de mon

des affaires étrangères aurait donc prié Sa Majesté d'agréer ses excuses.

Une dépêche particulière de Madrid apporte des détails sur la séance d'ouverture des Cortès, qui a eu lieu le 27 décembre.

La reine, à la sortie du palais, a été acclamée par la foule, qui l'attendait et qui n'a pas cessé de faire entendre sur son passage les mêmes acclamations.

Le discours royal a été souvent interrompu par les applaudissements unanimes de l'Assemblée; mais le passage qui a excité le plus vif enthousiasme est celui où la reine parle des événements dont les Etats du Saint-Père ont été récemment le théâtre. Il y a eu à ce moment une de ces manifestations éclatantes qui attestent l'assentiment donné par le pays tout entier à la politique du gouvernement espagnol dans la question romaine.

Un télégramme privé apporte la nouvelle de la démission du cabinet d'Athènes, malgré son récent succès dans la Chambre hellénique.

Le roi aurait chargé M. Bulgaris de former un cabinet de conciliation. On sait que cet ancien chef du parti avancé passe pour être un partisan très-enthousiaste des aspirations nationales qui rêvent l'agrandissement de la Grèce aux dépens de la Turquie. Faut-il voir dans son avènement, dit l'*Indépendance belge*, une conséquence du mariage du roi Georges avec une princesse russe?

A partir du 1^{er} janvier, aucun journal politique imprimé en dehors de la Russie ne pourra entrer en Pologne.

Une nouvelle explosion de moulin à poudre vient d'avoir lieu à Feversham. Cet événement n'est pas de nature à calmer les alarmes de la population anglaise. La terreur d'un ennemi d'autant plus redoutable qu'il est invisible est à l'ordre du jour de l'autre côté de la Manche. Les dépêches d'Angleterre reflètent cette situation morale d'un grand peuple qui ne passe cependant pas pour être pusillanime.

L'*Express* publie la correspondance suivante :
Cork, vendredi.

Notre ville a été fort émue de la nouvelle d'un attentat fort audacieux des fenians qui, heureusement, n'a coûté la vie à personne.

A Foaty, sur la rive gauche de la rivière Lee, il y a une tour marine qui est une de ces constructions élevées pendant la guerre de France, dans le but de donner l'alarme à l'intérieur en cas d'invasion. La garnison de cette tour ne consistait qu'en deux artilleurs.

Jeudi, à une heure avancée de la nuit, une troupe d'hommes arrivèrent de Passage-West, village situé de l'autre côté de la rivière, s'emparèrent de la garnison par surprise et enlevèrent

un grand nombre de mousquets et d'autres munitions en dépôt dans la tour. Après leur audacieux exploit, ils repassèrent la rivière avec leur butin.

La tour est située à six milles de Cork et trois milles de Queenstown et à quelques centaines de mètres en deçà du chemin de fer de Cork et de Queenstown; elle touche à la propriété de M. Smith Barry, le député du comté.

On lit dans le *Cosmopolitan*, du 28 :

Nous croyons à la réalité d'un noir complot des fenians pour s'emparer de la personne de la reine! Ils ont quelque chose de tellement diabolique en eux qu'ils parlent, dans leur folie révolutionnaire, de s'emparer de Sa Majesté et de demander pour sa rançon l'indépendance de l'Irlande et la mise en liberté des prisonniers fenians.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

La séance de vendredi, au Corps-Législatif, a été particulièrement importante par le vote qui l'a terminée.

A la suite de discours prononcés par MM. Rouher, ministre d'Etat, Buffet, Du Miral, Chesnelong et le marquis de Talhouët, l'amendement présenté par la minorité de la commission, qui proposait huit ans au lieu de neuf pour la durée du service militaire, a été repoussé à la majorité de 177 voix contre 81.

Au début de la séance de samedi, M. Pelletan a demandé au ministre d'Etat si le tableau des circonscriptions électorales serait bientôt publié. M. Rouher a annoncé que cette publication aurait lieu au plus tard le 31 décembre.

La discussion de la loi sur l'armée a continué.

M. Pamard a pris le premier la parole sur la question du mariage.

Le *Moniteur* publie, dans sa partie officielle, un rapport fait à l'Empereur par le ministre de l'instruction publique sur la convenance d'améliorer la condition des fonctionnaires de l'Université dont les traitements sont le moins élevés. Le ministre espère, en attendant un vote du Corps-Législatif sur les augmentations qu'il propose, pouvoir faire face à ces dépenses avec les ressources propres de son budget, pendant l'année 1868.

Ce rapport est suivi de plusieurs décrets qui réalisent les améliorations proposées.

Si, comme on s'était trop pressé de le dire, le Corps législatif avait été dissous après le vote de la loi actuelle, voici celles dont il aurait laissé l'héritage à ses successeurs :

Loi sur la presse ;

Loi sur les réunions publiques ;

Règlement définitif du budget de 1864 ;

Loi sur les dépenses annuelles des bourses et chambres de commerce ;

Loi sur les ventes judiciaires d'immeubles, partage et purge des hypothèques ;

Loi portant concession de l'exploitation de l'établissement thermal civil de Bourbon-les-Bains.

Loi sur l'enseignement technique ;

Loi ayant pour objet la translation du lycée Louis-le-Grand ;

Loi relative à la place du Roi-de-Rome et aux terrains domaniaux détachés du jardin du Luxembourg ;

Loi des douanes ;

Loi portant règlement définitif du budget de 1865.

Loi créant deux caisses d'assurances, l'une en cas de décès, l'autre en cas d'accidents résultant de travaux agricoles et industriels ;

Loi modifiant l'article 550 du Code de commerce ;

Plus, diverses lois d'intérêt local.

On voit que la besogne ne manque pas au Corps-Législatif, surtout si on songe qu'il n'y a dans cette liste ni le contingent, ni le budget, et que d'autres lois ou des interpellations peuvent venir accroître les travaux de la Chambre.

Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a envoyé à l'examen du conseil d'Etat un projet de règlement qui intéresse les sociétés d'assurances qui ne portent pas sur les chances de la vie humaine.

La loi du 24 juillet 1867 a soumis à un régime particulier les tontines et les compagnies d'assurances, en établissant entre les unes et les autres la distinction convenable.

Cette loi maintient, pour les tontines et pour toutes les associations de même nature, la nécessité d'une autorisation et d'une surveillance spéciales; mais elle laisse aux autres compagnies d'assurances qui ne sont pas comprises dans les associations tontinières la liberté de s'établir sans permission et de s'administrer sans contrôle du gouvernement, en se conformant aux conditions déterminées par un règlement d'administration publique.

Ce règlement est à l'ordre du jour du conseil d'Etat, d'où il sortira prochainement. Il oblige les compagnies à indiquer clairement dans leurs statuts les conditions de leurs opérations, afin que les souscripteurs connaissent bien les dangers et les avantages de leur contrat.

Les associations de la nature des tontines et les sociétés d'assurances sur la vie, mutuelles ou à primes, restent soumises à l'autorisation et à la surveillance du gouvernement, comme elles l'ont toujours été depuis 1653, date de leur introduction en France.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LA CHARITÉ PAR LE THÉÂTRE.

Notre Théâtre a reçu, ces derniers jours, une nouvelle inauguration, par la générale initiative des sous-officiers et élèves de l'Ecole de cavalerie; une fois de plus, vient de se manifester, aux yeux de tous, cette union séculaire qui existe entre l'Ecole et la ville. Désormais les pauvres s'attacheront aux traditions de 1763 (1).

Vendredi donc, la Charité présidait à l'une des plus jolies représentations comiques qui aient été jouées sur notre scène saumuroise; elle a mis sous les regards d'une société nombreuse, attentive, parée, et d'autant plus gaie, qu'elle encourageait une bonne œuvre, des acteurs improvisés qui ont trouvé dans la salle entière des claqueurs de franc aloy, dont les applaudissements frénétiques traduisaient la surprise et la joie.

On peut le dire sans flatterie, les acteurs par charité ont montré de prime-saut un talent d'artistes émérites: le débit, le jeu scénique, le bon ton, la plaisanterie fine, le burlesque, l'accompagnement musical, rien n'a manqué à la représentation du 27 décembre. Chaque rôle a été interprété avec une vérité, avec une convenance relatives qui ne se sont pas dédités un seul instant.

Aussi, de huit heures à minuit, l'assistance est-elle restée les yeux et les oreilles ouverts à ce spectacle tout nouveau, qui prendra rang dans les chroniques saumuroises.

Un fait caractéristique ressort de cette bonne soirée: nos jeunes élèves ont fait voir qu'à l'apprentissage des armes, ils savaient allier l'étude des arts, des lettres; qui plus est, ils ont prouvé qu'ils savaient en tirer parti, tant pour l'amusement du public, que pour le bien des pauvres.

Certes, il faut avoir étudié, il faut avoir réfléchi pour rendre avec l'expression que chacun a appréciée, la misanthropie de Chiffonnet, mécontent à la fois du vice et de la vertu, pour copier cet Auvergnat en lutte d'intérêt avec le mepsonge et la vérité, pour traduire les nobles sentiments du capitaine Brulard, la folle dissipation de son neveu Eugène, et la naïve cupidité de l'aubergiste Bertrand. Et nos deux villageois, Nicolas et Gros-Pierre, comme ils ont soutenu jusqu'à la fin l'esprit bachique qu'ils avaient récolté dans les vignes.

Nous ne passerons pas sous silence, M^{me} Delongue et Anaïs. Ces artistes ont montré dans les rôles de M^{me} Coquenard, de Prunelle, d'Hélène et de Marie, un talent réel.

Passons au chant. Ce n'est pas chose facile que de chanter sur un théâtre, devant un public nombreux: c'est difficile même d'y chan-

(1) Chroniques Saumuroises. L'Ecole et la ville. Imp. Godet, 1864.

atelier, mais encore que je vous supplie d'y venir, et très-souvent, tous les jours, depuis le matin jusqu'au soir.

— Oh! — fit-elle, en parvenant à peine à dissimuler sa joie, — je craindrais...

— Puisque je vous en prie! Vous apporterez quelque ouvrage, si vous avez crainte de trop vous ennuier. Si vous tenez à me faire grand plaisir, parfois vous toucherez de l'orgue. Nous causerons enfin, nous vivrons ensemble. Marcellus sera là, Wilhelm aussi. Ne voilà-t-il pas des journées charmantes!

— Charmantes... oh! oui... hésitait-elle encore. Bien charmantes pour moi... Mais pour vous, Frantz... je ne vois pas trop encore comment je pourrais vous être utile...

— Utile... oh! le vilain mot.

— Pardon... mais vous parliez d'un service?

— Assurément.

— Eh bien?

— Lorsque vous aurez vu mon tableau, je vous expliquerai ce dont il s'agit. Dès demain matin, si vous voulez...

— Pourquoi pas dès aujourd'hui? pourquoi pas à l'instant? s'écria-t-elle avec une presque enfantine

impatience.

— Eh!... conclut-il gaiement, je ne demande pas mieux. Voici précisément le chemin du chalet?...

Elle pressa le pas. Pour la première fois depuis bien longtemps, le bonheur illuminait son visage; jamais Frantz, qui l'observait toujours, ne l'avait encore vue si jolie!

Enfin le son de l'orgue vibra dans l'air... enfin le chalet se dégagait du milieu des arbres.

Eva ne marchait plus, elle semblait courir.

Il ouvrit la porte, elle entra.

Rien n'était plus simple, mais aussi rien n'était de meilleur goût que cette artistique retraite. Le plafond et les larges soubassements conservaient la belle et franche couleur du chêne, à peine ombrée çà et là par quelques reliefs sévères. Entre les grands vitrages, à longs rideaux blancs, quatre gothiques panoplies alternaient avec autant de trophées de chasse. Plus bas, tout le long de la boiserie, force tableaux, études, statuettes, antiquités et raretés de toutes sortes qui, depuis un mois, étaient successivement arrivées de Vienne. Au fond, s'élevait l'orgue, derrière lequel Marcellus, encore invisible, continuait une révérende improvisation que le bruit allait bientôt interrompre. Enfin, dans toute la

hauteur, et presque dans toute la largeur de l'atelier, s'étendait la gigantesque toile, si mystérieusement ébauchée par Frantz.

Tout d'abord, Eva ne regarda, ne vit que cela.

Ce n'était encore qu'une esquisse, à peine revêtue de quelques couleurs jetées à grands traits. Mais, par la hardiesse même de la composition, par le grandiose expressif de certains groupes, un puissant effet se produisait déjà; dans l'ébauche on pouvait deviner le chef-d'œuvre.

Quant à l'idée mère, il était facile, sinon de la préciser, du moins de la comprendre. Représentez-vous les pittoresques débris d'une de ces grandes villes de l'antiquité payenne que fondroya la colère de Dieu. Çà et là, parmi les palais et les temples écroulés, des personnifications saisissantes de toutes les passions vaincues, de l'impiété même et du crime, qui se prosternent, en proie à la terreur, au désespoir, au repentir, et qui dirigent leurs yeux en pleurs, et qui tendent leurs mains suppliantes vers le ciel. Ce ciel est encore sombre sur toute la ligne d'horizon, mais il s'illumine progressivement, et finit par s'entr'ouvrir pour dévoiler le Très-Haut, trônant dans toute sa gloire au milieu de l'éblouissant éther. Dans l'intervalle, planent des anges. Il en

est un, le premier sans doute et le plus miséricordieux de tous, — mais son visage semble à peine indiqué, — qui vient déjà de reposer ses ailes et qui, gracieusement posé sur le piédestal d'une idole renversée, lui substitue la croix, ce gage rédempteur.

— C'est admirable, murmura, enfin Eva. C'est religieux, c'est chrétien. Oh! je comprends... Je sens bien l'idée; et cependant le mot qui la résume m'échappe encore.

Tout-à-coup l'orgue commença la symphonie de Marcellus.

— Le Pardon! s'écria-t-elle presque aussitôt, le Pardon! Oh! oui, c'est bien cela; ce sera sublime! Puis, après un silence:

— Mais pourquoi donc n'avoir pas mieux esquissé la figure de l'ange qui tient la croix, de l'ange du pardon, du plus beau de vos anges?...

— Je vous attendais, répondit Frantz. Voulez-vous me servir de modèle?...

A ces mots, une joie soudaine inonda le cœur de la pauvre enfant. Plus d'isolement désormais, plus de tristesse, Frantz l'associait à ses travaux; il la faisait la compagne de sa pensée, l'épouse de son génie!

ter le grand morceau, la romance, la chanson grotesque, le chœur! Eh bien, nos *artistes charitables* ont abordé ces différents genres avec un succès constaté par les applaudissements *bissés* qui leur ont été prodigués : du *Voyage en Chine*, aux *Enfants de Paris* !

La musique de l'École, enfin, est venue couronner d'un *dernier concert*, cette bienfaitante soirée. Elle nous a fait entendre dans la *Muette de Portici*, dans la *Part du Diable*, ces accords harmonieux qui réjouissaient toujours nos fêtes. Hélas, le 31 décembre, ils n'auront plus d'échos !
PAUL RATOUIS.

La séance de vendredi, au Corps-législatif, a été marquée par un incident qui paraît avoir assez vivement ému l'Assemblée. On discutait un amendement au projet de la loi sur l'armée présenté par plusieurs membres de la majorité et destiné à faire réduire de neuf ans à huit ans la durée du service militaire. La minorité de la commission, 8 voix contre 10, avait appuyé cet amendement, qui a certainement une grande importance pour l'économie générale de la loi proposée, mais qui, évidemment, ne saurait être confondu avec tous les amendements radicaux soutenus par les membres de l'opposition.

C'est M. Louvet, dont on connaît la compétence dans ces questions, et qui a sur la Chambre une si légitime autorité, qui a pris la parole pour soutenir cet amendement.

M. Louvet est agréable à écouter; il parle bien. On sent en lui, l'homme qui a épuisé par l'étude, la question qu'il développe, et qui n'arrive devant ses auditeurs qu'avec une conviction faite et des arguments qui lui permettent de répoudre à tout. Il met, à les exposer, une certaine vivacité, sans cesser d'être courtois, et aucune objection ne l'embarasse.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

La société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, a tenu séance vendredi dernier. Parmi les sujets intéressants qui ont été mis en discussion, nous avons remarqué un Mémoire de M. l'abbé Choyer sur les fondations charitables du roi Henri II Plantagenet, et notamment l'hôpital Saint-Jean, à Angers. M. l'abbé Choyer conclut pour que les bâtiments de notre ancien hôpital ne soient pas détournés de leur destination primitive, et pour qu'ils continuent l'œuvre bienfaitante du roi fondateur.

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs, qu'à la suite de la lecture de ce travail sur Henri II, la société s'est empressée de nommer une commission de cinq membres, pour rechercher et proposer aux diverses administrations que la chose regarde spécialement, les moyens de donner satisfaction à tous les intérêts.

Par cette mission confiée aux hommes

qu'elle a choisis, mission qui, nous l'espérons, ne restera point sans résultat, la société donne à tous et à chacun la mesure de la vive sollicitude qu'elle porte aux monuments et à la fondation de Henri II.

La question, du reste, hâtons-nous de le dire, n'est point aussi difficile qu'elle apparaît au premier abord; parce que de tous les côtés les esprits sont d'accord sur le point principal, celui de la conservation de l'œuvre du comte d'Anjou. Ayons donc la confiance qu'un heureux résultat ne tardera pas à venir combler des vœux auxquels nous nous associons.

On lit dans le *Phare de la Loire* :

Une nouvelle expérience tendant à établir les avantages de l'emploi des locomotives routières, a été faite à Nantes.

A onze heures et demie, un train composé de trois wagons, dont le premier pouvait contenir 50 personnes et dont les deux autres sont destinés au transport des messageries et des marchandises, était attelé à la locomotive *Don-Pedro-II* quittait l'atelier de M. Lotz aîné, constructeur de tout ce matériel, et se rendait sur la place Louis XVI, en suivant les quais de la Fosse, Henri Chevreau, Brancas, Flesselles, du Port-Maillard et la rue Saint-Félix. Il s'arrêta devant l'hôtel de la Division militaire pour attendre le général De la Motte-Rouge. De là le train se rendit sur la place de la Préfecture. M. Bourlon de Rouvre, préfet de la Loire-Inférieure, M. Lorieux, ingénieur des mines, M. Gallerand, proviseur du lycée, et quelques invités prirent place dans le wagon des voyageurs avec le général De la Motte-Rouge.

A midi 12 minutes, le départ s'effectuait. Le train suivait cet itinéraire: la rue Maurice-Duval, la place et le pont du Port-Communeau, la rue de l'Abattoir, la rue des Hauts-Pavés, la route de Vannes, et retour par le même chemin. A une heure cinquante, le train était de retour sur la place de la Préfecture, après avoir fait un trajet de plus de 16 kilomètres.

Cette petite excursion s'est effectuée avec une régularité parfaite et sans que le passage de la locomotive ait effrayé les chevaux des voitures qu'elle rencontrait.

La locomotive *Don-Pedro-II* a été construite en vue du Brésil où la maison Lotz va l'expédier. Cette locomotive doit traîner, outre cinquante voyageurs, 55,000 kil. de marchandises au besoin.

Plus le tabac est de qualité commune, plus il est fort, plus il contient de ce redoutable poison qu'on appelle la *nicotine*. Notre tabac ordinaire en renferme de 7 à 9 pour 100.

L'abus du tabac à fumer ne saurait donc être, sinon pour des organisations exceptionnellement privilégiées, une chose indifférente. Mais à quelle dose le tabac devient-il nuisible? Les médecins ne sont pas d'accord sur ce point. Cependant, un oculiste bien connu, M. le doc-

teur Sichel, constatant, dans le journal *L'Événement médical* du 10 novembre, plusieurs cas de paralysie de la vue par amaurose ou *goutte sereine* causés par le tabac, se croit fondé à affirmer, après vingt-huit ans d'observations, que personne ne peut consommer 20 grammes de tabac par jour sans s'exposer à la perte de la vue et de la mémoire.

Avis donc aux fumeurs qui se figurent être quittes de tous risques en s'en tenant à leurs *quatre sous de tabac* par jour.

ADMINISTRATION DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

AVIS AU PUBLIC.

(Suite et fin.)

L'adresse doit toujours être rédigée en langage ordinaire. Le nom du destinataire écrit en toutes lettres ne peut être remplacé par des initiales ou par des lettres conventionnelles (décret du 8 mai, art. 3 et 4). Le lieu de destination doit être clairement désigné et, s'il est commun à plusieurs localités, être accompagné d'une indication géographique complémentaire qui prévienne toute confusion, par exemple le nom du département.

On refuserait donc toute dépêche dont l'adresse serait libellée, comme il suit :

« M. N. B. bureau restant, Bordeaux.

» M. Giraud, Clermont.

« Dupuis, Vienne. »

Mais sous une des formes suivantes, l'adresse serait régulière et la dépêche acceptée :

« M. N. Bernard, bureau restant, Bordeaux.

» M. Giraud, Clermont, Oise.

» Dupuis, Vienne, Autriche. »

La qualité du destinataire tient lieu du nom toutes les fois qu'elle précise, sans doute possible, la personne à qui elle est adressée. Par exemple : Syndic des agents de change, Paris; Préfet, Marseille, etc.

Il importe que les indications essentielles de l'adresse soient complétées, surtout pour les grandes villes, par la mention du nom de la rue et du numéro de l'habitation du destinataire. Le public est prévenu que l'administration ne saurait garantir la remise des dépêches pour lesquelles ces dernières formalités auraient été omises, quelle que soit la notoriété réelle ou supposée du destinataire.

Le texte des dépêches peut être rédigé en langage ordinaire ou en langage secret :

I. — En langage ordinaire.

Toutes les langues usitées en Europe sont admises pour la correspondance intérieure et internationale. — Pour la correspondance intérieure, l'emploi de la langue latine est également facultatif. Mais lorsque la dépêche n'est pas rédigée en français, elle doit contenir la traduction du texte étranger.

Toute dépêche composée en langage ordinaire, mais inintelligible, est assimilée à une dépêche en langage secret (décret du 8 mai, art. 4, § 2).

Les dépêches en langage ordinaire ne peuvent donc contenir des chiffres représentant des valeurs qu'avec l'indication des cours que ces nombres représentent.

II. — En langage secret.

Les dépêches intérieures en langage secret peuvent être composées :

1° Exclusivement de chiffres arabes ;

2° Exclusivement de lettres de l'alphabet,

3° De chiffres arabes et de mots ;

4° De lettres de l'alphabet et de mots.

Si le texte est divisé par groupes, ces groupes doivent être séparés par des points, des virgules ou des traits (décret du 8 mai, art. 5).

L'emploi simultané dans le texte secret des chiffres arabes et des lettres de l'alphabet est interdit.

Pour les dépêches internationales, le texte chiffré doit, en outre, être contenu, et s'il est fait usage de mots en langage ordinaire, il ne peut être introduit qu'un seul passage chiffré, renfermé entre deux parenthèses.

Ces restrictions n'existent pas pour les dépêches intérieures qui peuvent contenir plusieurs passages secrets.

Les dépêches dont la composition ne serait pas conforme aux règles ci-dessus, seraient renvoyées ou remises au déposant avec une mention indiquant le motif du refus (décret du 8 mai, art. 7).

Si l'adresse de l'expéditeur est inconnue, la dépêche est conservée au bureau télégraphique à sa disposition pendant six semaines (décret du 8 mai 1867, art. 36, § 4). Passé ce délai, elle est anéantie.

Les taxes des dépêches déposées dans les gares de chemin de fer peuvent être acquittées en espèces; si elles sont revêtues de timbres-dépêches, elles ne sont admises qu'en cas d'affranchissement intégral.

La taxe des dépêches est calculée, d'après le nombre de mots, à raison de 1 franc pour 20 mots dans le même département, et de 2 francs dans l'intérieur de l'Empire, hors le cas précédent (loi du 3 juillet 1861).

Ces taxes sont augmentées de moitié, par série de 10 mots ou fraction de série excédante.

Les tarifs principaux des dépêches internationales sont affichés dans les salles d'attente des bureaux.

Le public trouvera, en outre, au guichet tous les renseignements complémentaires qu'il pourrait désirer sur le compte des mots et l'emploi du nouveau mode d'affranchissement.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODERT.

Dernières Nouvelles.

L'*International* recueille un bruit suivant lequel les difficultés que le général Menabrea rencontre dans la formation de son cabinet

Par un élan spontané de reconnaissance, elle lui tendit donc la main, et, de douces larmes dans les yeux, du bonheur plein l'âme, elle s'écria :

— Merci, Frantz !... oh !... merci !...

A partir de ce moment, l'intérieur du chalet devint un véritable Paradis. Presque constamment la jeune femme était là, tantôt dans la charmante attitude de l'ange du pardon, tantôt assise à l'orgue avec Marcellus, et surexcitant l'imagination de l'artiste en travail par quelque mélodie enchantresse.

Le vieux maestro ne se trompait pas, c'était une vraie musicienne; et bien souvent, lorsque les derniers accords s'éteignaient dans un doux murmure, Frantz lui disait avec une émotion profonde :

— En vous écoutant, Eva, qui ne ferait pas un chef-d'œuvre !

Le reste du temps, on causait, du tableau d'abord. Frantz laissait librement parler sa pensée. Sainte joie d'avoir réussi tel détail, naïve irritation à la suite d'un infructueux essai, espérances fiévreuses, nouveaux projets, velléités d'orgueil, ambition d'avenir, il ne taisait rien de ce qui passe dans le cerveau d'un artiste enivré de son œuvre; il ré-
vait tout haut.

Quant à Marcellus, qui depuis longtemps avait son franc parler; quant à Eva, qui se familiarisait de plus en plus au milieu de l'épanouissante atmosphère de cette douce intimité, ils encourageaient, approuvaient, conseillaient, parfois même se permettaient une critique. Chacun avait son coin préféré, son groupe favori, et le défendait avec acharnement. Il y eut des discussions, des délibérations charmantes; puis, des moments d'enthousiasme, où tous les esprits vibraient d'accord, où tous les cœurs battaient à l'unisson.

En dehors de cet inépuisable thème, la vieille Allemagne et l'amour si poétique qu'elle inspire à tous ses enfants, les originalités et les légendes sans nombre de la Bohême, les petits événements et les touchantes misères des environs, le bien que permet de répandre autour de soi la fortune, la charité, la littérature, la musique, ravivaient sans cesse une attrayante conversation entre ces trois êtres si bien faits pour se comprendre, et permettaient à Frantz de se convaincre qu'Eva, non-seulement avait la grâce et la beauté, mais encore l'intelligence et la toute chrétienne mansuétude de l'ange auquel elle servait de modèle. Son esprit était comme une fleur jusqu'alors cachée dans l'herbe, et dont on ignore

même le parfum; son âme était comme un écrin qui s'entr'ouvrait peu à peu comme pour découvrir chaque jour une perle de plus.

Et puis Wilhelm, ainsi qu'un trait-d'union vivant, allait tour-à-tour de l'un à l'autre, égrenant par tout l'atelier son rire clair et ses espiègleries adorables.

Un jour, il dit à Frantz :

— Pourquoi toi jamais embrasser maman ? je veux que tu l'embrasses !

D'une main il retenait sa mère, de l'autre il attirait vers elle son père adoptif.

Bon gré mal gré, il fallut bien que Frantz mit un baiser sur le front rougissant d'Eva.

Qui pourrait donner un nom à ce frisson plein de délices qui, pour la première fois s'épanouit dans le cœur de la jeune femme !

Quant à l'enfant, il avait battu des mains, il s'écriait :

— Tous les jours, quand je viendrai, je veux que tu l'embrasses encore !

— Tous les jours, soit ! consentit en souriant l'artiste, beaucoup plus troublé qu'il n'eût voulu le paraitre.

— Vous le gênez trop, fit Eva.

— Dites que je l'aime, répondit Frantz.

Durant tout le reste de la séance, ils restèrent silencieux l'un et l'autre.

Le lendemain, les jours suivants, la même scène dut se renouveler. Wilhelm le voulait. Elle devint une douce habitude.

Ce simple baiser quotidien, cette intimité purement spirituelle, les mille délicates prévenances dont Frantz entourait Eva, suffisaient pour la rendre heureuse. Eh ! mon Dieu !... à cette innocente et chaste jeune femme, à cette nature tout allemande, il n'en fallait pas davantage.

De nouvelles distractions, d'ailleurs, ne tardèrent pas à survenir. Pour les nombreux personnages du tableau de Frantz, il fallait de nombreux modèles. Ce fut à qui chercherait, trouverait, amènerait à l'atelier les types les plus accentués, les incarnations les plus complètes. Dans cette rude Bohême où les hommes, ainsi que les femmes, semblent avoir conservé quelque chose de la beauté primitive, on n'avait que l'embaras du choix; mais c'était là, précisément, ce qui rendait la tâche plus difficile et l'émulation plus ardente.

(La suite au prochain numéro.)

émaneraient de certaines conditions secrètes qui seraient imposées aux membres du nouveau cabinet.

Londres, 30 décembre. — Les habitants de Cowes ont offert à la reine de faire eux-mêmes la garde au château d'Osborne. La reine a répondu qu'elle n'éprouvait aucune crainte pour sa sûreté personnelle.

De grandes précautions ont été prises à Woolwich sur le bruit que les feniens projetaient une attaque contre l'arsenal. On a retiré la poudre des magasins.

Près de Rawer, on a aperçu deux navires suspects dans les eaux de la Tamise.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Le Courrier français, journal politique quotidien, représente les opinions de la jeune démocratie. Par la netteté et l'indépendance de son attitude dans toutes les questions, il s'est promptement acquis une place importante dans la presse parisienne. L'énorme et rapide progression de son tirage est venue témoigner combien la fondation d'un organe sincèrement dévoué aux idées de liberté et de progrès social, et complètement indépendant de toute influence financière, ré-

pondait aux aspirations de l'opinion publique. Le *Courrier français* a une rédaction jeune et variée, et il ne néglige rien pour être le plus intéressant des journaux en même temps que le plus complet, le plus instructif et le mieux informé. Il publie des articles politiques de MM. A. VERMOREL, rédacteur en chef, LOUIS DAGÉ, A. LEPAGE, ADRIEN MARCHET, A. JACQUOT, LUCIEN DUBOIS, LOUIS NOUGUÈS, GUSTAVE HURIOT, WILLIAM REYMOND, ÉMILE DAIREAUX, etc., etc. La partie économique et financière est confiée à M. GEORGES DUCHÈNE, et les questions coopératives sont traitées par M. H. TOLAIN. La rédaction littéraire et scientifique du *Courrier français* offre également le plus grand attrait. La *Comédie politique*, par M. ALFRED DEBERLE, alterne avec les *Mœurs du jour*, par M. ÉDOUARD SIEBECKER. Le *Feuilleton théâtral*, par M. EUGÈNE VÉRON, les *Livres nouveaux*, par M. E.-A. SPOLL, les *Variétés littéraires et artistiques*, par MM. JULES VALLÈS, GIRARD DE RIALLE, W. REYMOND, les *Sciences*, par MM. MAURICE BRIEL, D^r THULIÉ, YVES GUYOT, la *Banlieue parisienne*, par M. EUGÈNE CHATELAIN, l'*Agriculture*, par M. RAMPONT-LÉCHIN, etc., etc. Le roman en cours de publi-

cation, *Madame Frainex*, obtient une véritable vogue, légitimée par le talent de son auteur, M. ROBERT HALT, qui a obtenu, l'année dernière, un si franc et si légitime succès avec *Une Cure du Docteur Pontalais*.

Primes gratuites du Courrier Français.

Tout abonnement de trois mois au moins, pris par un mandat-poste, avant le 25 janvier, donne droit gratuitement aux *Œuvres des grands Révolutionnaires*.

ŒUVRES DE ROBESPIERRE

ŒUVRES DE DANTON

ŒUVRES DES GIRONDINS

soit trois magnifiques volumes in-18 Jésus, imprimés sur papier de luxe, de la valeur de trois francs chacun, soit neuf francs. Un an : 64 fr. Six mois : 32 fr. Trois mois : 16 fr. Pour recevoir les trois volumes, ajouter (pour leur affranchissement) 1 fr. 50 c. au prix de l'abonnement indiqué plus haut, et envoyer un mandat-poste ou une valeur à vue sur Paris, à l'ordre de M. LOUIS MACON, administrateur du *Courrier français*, 9, rue d'Aboukir, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant

Marché de Saumur du 28 décembre.

Froment (l'h. 77 k.)	31 11	Paille de ratelier	
2 ^e qualité (74 k.)	29 90	(hors barrière)	35 45
Seigle	20 —	Paille de litier, id.	—
Orge	15 20	Foin	56 85
Avoine (entrée)	14 50	Luzerne (les 750 k)	54 —
Fèves	17 —	Graine de lin (70 k.)	26 —
Pois blancs	29 —	— de trèfle (%/k)	115 —
— rouges	27 —	— de luzerne.	90 —
Cire jaune (50 kil)	220 —	— de colza 65 k	24 —
Huile de noix 50 k.	60 —	— de chenevis	26 —
— de chenevis	42 —	Amandes cassées	—
— de lin	50 —	(les 100 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur, 1867.	1 ^{re} qualité	110 à 120
Id.	2 ^e id.	80 à 90
Ordin., envir. de Saumur 1867,	1 ^{re} id.	55 à 65
Id.	2 ^e id.	45 à 55
Saint-Léger et environs 1867,	1 ^{re} id.	50 à 55
Id.	2 ^e id.	45 à 50
Le Puy-N.-D. et environs 1867,	1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id.	40 à 45
La Vienne, 1867.		32 à 38

ROUGES (3).

Souzay et environs 1867.		65 à 75
Champigny, 1867.	1 ^{re} qualité	80 à 100
Id.	2 ^e id.	70 à 80
Varrains, 1867.		65 à 75
Varrains, 1867.		65 à 75
Bourgueil, 1867.	1 ^{re} qualité	75 à 90
Id.	2 ^e id.	65 à 75
Restigny 1867.		70 à 80
Chinon, 1867.	1 ^{re} id.	60 à 70
Id.	2 ^e id.	50 à 60

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

Commune de Bagneux.

1^o Au Pont-Fouchar, en face de l'église, un corps de bâtiment composé de trois chambres basses et greniers au-dessus ;

2^o Au Vau-Langlais, 44 ares de terre, vigne et jardin.

Commune de Distré.

3^o Aux Champceaux, à la Bosse, aux Closeaux, aux Cartes, au Moulin-de-Distré et au Bois-de-Pocé, 75 ares de terre et vigne, en plusieurs morceaux.

S'adresser, pour traiter, à M. CAMUS, rue de la Petite-Douve, ou à M^e CLOUARD, notaire. (663)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE,

En l'étude de M^e CLOUARD, le dimanche, 12 janvier 1868, à midi,

UNE MAISON,

Sise à Saumur, placée de l'Hôtel-de-Ville, n^o 4, appartenant à M^{me} Roland-Robin, comprenant : caves voûtées ; au rez-de-chaussée magasin et salle à manger, cour, cuisine, chambre sur la cuisine, lieux d'aisances ; à l'entresol deux chambres ; au premier deux chambres et un cabinet ; au deuxième trois chambres et un cabinet ; au troisième une mansarde et deux chambres ; greniers au-dessus.

L'entrée en jouissance pourra avoir lieu de suite ; il y aura toute sécurité pour acquérir.

S'adresser pour tous renseignements à M^e CLOUARD. (655)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite.

UNE MAISON,

Située port du Marronnier, occupée autrefois par M. le commandant Dessort.

S'adresser, pour visiter les lieux et traiter, à M. LAMBERT-LESAGE, à Saumur, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (637)

A VENDRE

BONS COTRETS, livrés à domicile.

S'adresser à M. POITOU, marchand de bois à Saint-Florent. (604)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire, place de la Bilange.

A VENDRE

DEUX MAISONS

SE JOIGNANT,

Situées rue Saint-Jean, n^o 48.

FUMIER

A VENDRE.

S'adresser à M. FORGE fils, quai de Limoges. (666)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

ET DE MARCHANDISES

APRÈS FAILLITE.

Le jeudi 2 janvier 1868, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, à la vente publique aux enchères des marchandises et du mobilier dépendant de la faillite du sieur Roland-Robin, marinier et marchand de comestibles, place de la Mairie, à Saumur, à la requête de M. Poulet, avoué, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Quantité de boîtes de conserves de sardines, thon, champignons, asperges, petits pois, confitures en pots, flacons de cornichons, capres, anchois, olives, moutarde, fromage de Roquefort, café en boîtes, eau de fleurs d'orange, caisses de raisins et figues, cognac, tafia, eau-de-vie, sirops, etc.

Mobilier : Lits, couettes, matelas, couvertures, draps, rideaux, serviettes, effets à usage d'homme et de femme, commodes, secrétaires, fauteuils, chaises, tables, tables de toilette, glaces, flambeaux, cheminée prussienne en marbre, comptoir, étagères, bascules, balances et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

UN PIANO EXCELLENT.

S'adresser à M. DELACOUR-OUVRIER.

A VENDRE A LOUER OU A ARRENTER

FABRIQUE DE POTERIE

Au Pont-Fouchar (Saumur).

Dépôt de porcelaines de Limoges, cristaux, porcelaines opaques, blanches et brunes, et tous les articles en ce genre.

Grandes facilités pour les paiements.

S'adresser à M. AUTRANT, fabricant de poteries, au Pont-Fouchar, près Saumur, ou à M^e LE BLAYE, notaire à Saumur. (409)

UN JEUNE HOMME de 25 ans, marié récemment et sorti du service, demande une place comme **jardinier, cocher ou garde, et un emploi pour sa femme.** S'adresser au bureau du journal.

BEURRE EN CINQ MINUTES

AVEC LA BARATTE ATMOSPHÉRIQUE

b. s. g. d. g. (système CLIFTON).

Première médaille à l'Exposition universelle 1867.

La Baratte atmosphérique extrait le beurre de la crème en CINQ MINUTES et du lait qui reste est doux et bon pour le thé, le café, ou tout autre emploi du ménage, pour faire du bon fromage, ou pour la nourriture des veaux.

Barattes atmosphériques depuis 5 francs. Demander le prix courant de M. BARNETT, fabricant, b. s. g. d. g. et dépositaire général pour la France, ainsi que pour les TRAITAACHES AUTOMATIQUES, 8 fr. les quatre.

164, rue de Rivoli, Paris.

On traiterait pour le dépôt départemental avec une maison d'instruments d'agriculture.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.



gant, offrant dans un ensemble de 90 Cartes, 90 Notices et 200 Gravures, la Carte générale de la France et la Carte particulière de chacun de 89 départements. Chacune de ces Cartes, accompagnée d'une Notice très-détaillée, donne l'indication et les noms des communes, le plan des forêts et rivières, le tracé des routes, canaux et chemins de fer, enfin les armoiries et les vues des lieux les plus remarquables du département qu'elle représente. Cet Atlas coûte seulement, relié en toile gaufrée, 3 fr. ; en demi-chagrin, tr. d'or., 7 fr.

(Envoi franco contre mandats ou timbres-poste.)

LE LIVRE aux Belles Images et aux Belles Histoires,

superbe volume grand in-8^o, contenant 400 pages de texte et 200 magnifiques Gravures. — Prix : relié avec luxe en toile gaufrée, 10 fr. ; en demi-chagrin, tr. d., 12 fr. 50.

(Envoi franco contre mandats ou timbres-poste.)

ALBUM PITTORESQUE splendide publication éditée avec le plus grand soin pas moins de 300 belles et grandes Gravures par les premiers artistes et sur les sujets les plus curieux et les plus divers du monde entier. — Prix : richement relié en toile gaufrée, 12 fr. ; en demi-chagrin, tr. d., 15 fr.

(Envoi franco contre mandats ou timbres-poste.)

Adresser toutes les demandes à M. H. GUENOT, libraire-éditeur, 2, RUE SAINT-DOMINIQUE SAINT-GERMAIN, 2, 4, PARIS. (636)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 28 DÉCEMBRE.			BOURSE DU 30 DÉCEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 40	»	»	68 37	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	99	»	»	99 15	»	»
Obligations du Trésor.	475	»	»	475	»	»
Banque de France.	3110	25	»	3120	10	»
Crédit Foncier (estamp.).	1340	»	»	1335	»	»
Crédit Foncier colonial.	470	»	»	470	»	»
Crédit Agricole.	618 75	»	»	618 75	»	»
Crédit industriel.	625	»	»	622 50	»	»
Crédit Mobilier (estamp.).	161 25	1	25	161 25	»	»
Comptoir d'esc. de Paris.	645	»	»	640	»	»
Orléans (estampillé).	852 50	»	»	857 50	5	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1162 50	»	»	1167 50	5	»
Est.	530	»	»	530	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	865	»	»	866 25	1	25
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	551 25	»	»	550	»	»
Ouest.	555	1	25	553 75	»	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1452 50	»	»	1445	»	»
Canal de Suez.	292 50	»	»	280	»	»
Transatlantiques.	267 50	»	»	270	2	50
Emprunt italien 5 0/0.	44 75	»	»	44 40	»	»
Autrichiens.	498 75	»	»	500	1	25
Sud-Autrich.-Lombards.	342 50	»	»	342 50	»	»
Victor-Emmanuel.	40	»	»	40	»	»
Romains.	48	»	»	47	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	177 50	»	»	175	»	»
Saragosse.	85	2	50	83 75	»	»
Séville-Xérès-Séville.	20 50	»	»	20	»	»
Nord-Espagne.	61	»	»	61	»	»
Compagnie immobilière.	75	»	»	72 50	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	324 25	»	»	324	»	»
Orléans.	318 25	»	»	318 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	329 50	»	»	330	»	»
Ouest.	318	»	»	318	»	»
Midi.	318	»	»	315	»	»
Est.	311 25	»	»	309 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

ÉTRENNES 1868

ATLAS HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE DE LA FRANCE ET DES DÉPARTEMENTS, ouvrage extrêmement intéressant et utile ; édité dans un format aussi commode qu'élé-